



N° 081 /AMCIB-2/ SK / 2022

Berlin, le 12 Aug. 2022

NOTE D'INFORMATION

Objet : Fermeture de l'Ambassade, le 15 août 2022

En application du décret n°2011-371 du 04 novembre 2011 modifiant et complétant l'article 2 du décret n°96-205 du 07 mars 1996 déterminant la liste et le régime des jours fériés, les bureaux de la Chancellerie seront fermés le lundi 15 août 2022, fête de l'Assomption, jour férié et chômé en Côte d'Ivoire. Le service reprendra le mardi 16 août 2022 à 09 heures.




Serge Constant KOTCHI
Chargé d'affaires a.i.